

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Levée de l'immunité parlementaire

**SUR** les cent vingt et un députés présents, hier, à l'Assemblée nationale, cent treize se sont déclarés favorables à la levée. L'élu du 2e arrondissement de la commune de Franceville devient, de fait, un justiciable ordinaire.

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

LES choses sont allées très vite, hier, du côté de l'Assemblée nationale où, au lendemain de l'interpellation du député du 2e arrondissement de la commune de Franceville, Justin Ndoundangoye, à Malinga, localité limitrophe à la République du Congo, les députés ont voté la levée de son immunité parlementaire, " afin qu'il soit mis à la disposition de la justice pour la manifestation de la vérité". Faisant de lui, de facto, un justiciable ordinaire. (Lire ci-dessous)

En réalité tout a commencé dans la matinée avec l'audition de l'élu de Masuku par les onze (11) membres de la commission ad hoc, chargée justement d'examiner la demande de levée de son immunité parlementaire. Audition au cours laquelle, assisté par ses deux conseils, il a livré sa "part de vérité" sur les faits qui lui sont reprochés. Notamment de détournements de deniers publics, de concussion et de blanchiment de capitaux révélés à son encontre, à la suite de poursuites judiciaires engagées, pour les mêmes faits, contre un certain nombre de personnalités, dans le cadre de l'opération anticorruption "Scorpion" en cours. Des sommes dont le préjudice s'élèverait, pour l'État gabonais, à plusieurs milliards de nos francs.

Au terme de son audition, les membres de la commission ad hoc, présidée par le député du 1er siège du 2e arrondissement de la commune de Libreville, Aurélien Ntoutoume, ont dressé un rapport qu'ils ont transmis au bureau de l'Assemblée nationale. À la suite de quoi, s'en est suivie une plénière à huis clos, qui allait décider du sort de l'ancien membre du gouvernement.

« La demande de levée de l'immunité parlementaire ne constitue nullement une atteinte à la qualité de parlementaire de Justin Ndoundangoye. »

Dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, la plénière aurait été, selon certaines indiscretions, particulièrement animée. Tant les tenants de la levée de l'immunité parlementaire et ceux opposés, se seraient affrontés à coups d'arguments et contre-arguments pertinents. Les premiers auraient mis en avant la nécessité, pour leur collègue, de sauver son honneur et partant la respectabilité et l'intégrité des élus du peuple en se mettant au service de la justice en apportant, à la face de l'opinion publique nationale, les preuves de son innocence.

Les seconds se seraient particulièrement inquiétés du risque " d'ouvrir la boîte de Pandore, en souillant l'honneur d'un élu du peuple".

Présente au débat, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet ép Damas aurait indiqué que, " la demande de levée de l'immunité parlementaire ne constitue nullement une atteinte à la qualité de parlementaire de Justin Ndoundangoye. Et qu'elle n'a pas non plus pour but de jeter l'opprobre sur un élu du peuple". Avant d'ajouter: " refuser de lever l'immunité de votre collègue, ce serait envoyer un mauvais signal et ce serait consacrer une sorte de deux poids deux mesures face à des faits graves, à des crimes graves qui mettent à mal l'avenir de nos enfants et la stabilité de notre tissu social". Au terme de quoi, l'élu

du 2e arrondissement de la commune de Franceville aurait été de nouveau auditionné. Et visiblement, ses arguments n'ont guère convaincu et emporté l'adhésion de l'assistance. Vu qu'à l'issue du vote à main levée, sur les cent vingt et un (121) députés présents, cent treize se sont prononcés pour la levée de l'immunité parlementaire, un s'est abstenu, sept (7) ont voté contre. Étant entendu qu'il y avait seize (16) absents. Et que les élus Démocrates (LD) se sont déclarés favorables à la levée.

À sa sortie de la plénière, devant plus d'une dizaine de ses partisans réunis devant l'Assemblée nationale, Justin Ndoundangoye s'est dit serein. Tout en indiquant se mettre à la disposition de la justice, d'autant qu'il n'avait rien à cacher et à se reprocher.

Dans tous les cas, avec la levée de son immunité parlementaire, l'ancien membre du gouvernement devrait avoir la qualité de mis en cause. Et les magistrats pourront accomplir tous les actes utiles et nécessaires à la manifestation de la vérité (Lire ci-contre).



Photo: Sylvain MAGANGA

Vue de certains députés, avant le vote

### CAS DE LEVEE D'IMMUNITE PARLEMENTAIRE AU GABON

Date	Nom	Détails
05 MAI 2011	ANDRÉ MBA OBAME	Levée de l'immunité parlementaire du député, de l'Union Nationale (UN) qui s'était auto-proclamé le 25 janvier 2011 président de la République et avait annoncé la formation de son gouvernement.
24 DÉCEMBRE 2012	GABRIEL EYEGHE EKOMIE	Levée de l'immunité du sénateur PDG de Kango, accusé de crimes rituels.
29 JANVIER 2015	JOSEPH MOUKALA KOUMBA	Levée d'immunité rejetée, du sénateur PSCI du 1er arrondissement de la commune de Tchibanga accusé pour crimes rituels.
26 DÉCEMBRE 2019	JUSTIN NDOUNDANGOYE	Levée de l'immunité parlementaire du député, du 2e arrondissement de la commune de Franceville.

LEVEE D'IMMUNITE

© O. MBOANT MOUSSAVOU

Source : Documentation

# aire de Justin Ndoundangoye



## Et maintenant la procédure judiciaire

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

**H**IER, au sortir à l'Assemblée nationale, Justin Ndoundangoye a été interpellé par des éléments de la direction générale des recherches (DGR) où il est actuellement en garde à vue. Nul doute qu'il devrait emprunter le même chemin que toutes les personnes accusées en ce moment dans le cadre de cette affaire.

Depuis plusieurs semaines, il se savait inquiété dans l'affaire présumée de "malversations financières, de détournement de deniers publics, de blanchiment de capitaux en bande organisée, de concussion, de faux et usage de faux" qui a déjà conduit plusieurs personnalités à "Sans-Famille". D'où ses nombreuses tentatives de fuites.

Ayant perdu son immunité parlementaire, selon une source autorisée, l'élu du peuple peut désormais faire l'objet de poursuites judiciaires, dans la mesure



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

Ayant perdu son immunité parlementaire, l'élu du peuple peut désormais faire l'objet de poursuites judiciaires, dans la mesure où il devient un justiciable.

du 5 juillet 2019 portant

où il devient un simple justiciable. La Cour spéciale de justice devrait donc bientôt accélérer la procédure en vue de son audition pour les faits évoqués plus haut, en conformité avec la Loi n°043/2018

Code de procédure pénale. D'ailleurs, selon l'article 13 de la Loi n°042/2018 du 5 juillet 2019 portant Code pénal, "la loi pénale gabonaise est applicable à quiconque s'est rendu coupable comme auteur ou complice sur le territoire de la République, d'un crime ou d'un délit commis à l'étranger si le crime ou le délit est puni à la fois par la loi gabonaise et par la loi étrangère et s'il a été constaté par une décision définitive de la juridiction étrangère".

## Comme une génération perdue



Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**R**ÉÉLU en août 2016 pour un deuxième mandat, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, avait décidé, au regard d'un certain nombre de travers, de le dédier à la jeunesse gabonaise. Le président de la République s'était engagé à placer sa confiance dans cette frange de la population.

C'est ainsi que, de nombreux jeunes se sont vus promus à des postes de responsabilités. La décision du numéro un gabonais de nommer des jeunes à des postes stratégiques et dé-

cisionnels de l'appareil de l'État traduisait, sa volonté de les voir contribuer, de manière active et effective, à l'émergence du pays. Malheureusement, aujourd'hui, d'aucuns s'accordent à dire que de nombreux jeunes ont trahi la confiance du président de la République.

Ces observateurs en veulent pour preuve, l'opération anti corruption "Scorpion" en cours dont les principales victimes sont, hélas, quelques représentants de la jeunesse gabonaise. Lesquels, au regard des premiers éléments d'enquêtes, auraient fait pire que certains de leurs aînés, en siphonnant les finances publiques. Plombant, du coup, plusieurs

projets de développement destinés au plus grand nombre. Comment ne pas songer qu'il s'agit là d'une génération perdue qui, visiblement, n'aura pas été à la hauteur des attentes placées en elle. Reste à espérer que les jeunes occupant actuellement des hautes fonctions aussi bien dans l'administration publique que privée tirent les leçons de tout ceci. En se disant qu'une fois pour toutes : le temps de l'impunité est révolu. Avec lui, la disparition de tous les comportements antipatriotiques qui n'ont que trop altéré et érodé le développement de notre pays et partant fragilisé le socle de notre vivre-ensemble.

Photo: Eric Laphéta/L'Union